

A

Abréviation, n. f. – a) Au sens* restreint, une **abréviation** est la forme* réduite d'un mot*, ou d'une séquence de mots, dans la langue* écrite. À la lecture, l'abréviation est le plus souvent remplacée par la forme pleine correspondante. Ainsi *etc.* se lit « *et coetera* », *km/h* se lit « *kilomètres à l'heure* ». On utilise aussi dans ce sens le terme* de **contraction**.
b) Au sens large, on peut utiliser le mot **abréviation** pour tout processus* impliquant une réduction du signifiant*, ou tout mot ainsi réduit.

VOIR AUSSI Acronyme • Amalgame • Économie linguistique • Sigle • Troncation

Absolument, adv. – On dit d'un verbe* transitif* qu'il est employé **absolument** lorsqu'il est utilisé sans complément d'objet. Ex. : *Il mange*. Ne pas confondre avec les verbes intransitifs*, qui, par définition, n'admettent pas de complément d'objet. Ex. : *Il dort* ; *il débute*. (« Il débute sa carrière », fréquemment employé dans les médias, ne correspond pas à la norme* du français* standard* : cet emploi* est encore considéré comme abusif*.)

VOIR AUSSI Glissement d'emploi • Sublettrisme

Abstrait, adj. – Un mot* est dit **abstrait** quand son signifié* possède le classème* NM (Non Matériel), c'est-à-dire quand son référent* n'est pas perceptible par l'un au moins des cinq sens. Ex. : *bonté*, *paresse*, *démocratique*,

réconcilier. *Abstrait* s'oppose à *concret**. Un même mot peut avoir un ou plusieurs sens* concrets* et un ou plusieurs sens abstraits, souvent par métaphore*. Ex. : Une sauce *aigre-douce*/des propos *aigres-doux*. Une notion abstraite peut se manifester de manière concrète. Ex. : *Vitesse*, qui désigne une relation entre l'espace et le temps, est une notion abstraite, concrètement perceptible dans ses *effets*. Dans le changement de sens*, le passage de l'abstrait au concret est relativement rare (ex. : La *conquête* de l'Angleterre par le duc de Normandie/Il est allé à EuroDisney avec sa dernière *conquête* ; une *modestie* = « pièce de tissu réduisant un décolleté féminin » ; une *faveur* = « ruban décoratif » ; la *gourmandise*/un *paquet de gourmandises*), alors que le passage du concret à l'abstrait est fréquent.

VOIR AUSSI Glissement d'emploi • Métaphore • Métasémie • Métonymie • Mutation sémantique • Sens figuré

Abusif, adj. – Les dictionnaires* d'usage* indiquent parfois que tel emploi* d'un mot* est « abusif », ou « impropre », ou « critiqué », ce qui veut dire le plus souvent que le mot est alors considéré comme étant employé dans un sens* qui n'est pas tout à fait le sien. Ex. : Les mots *positiver*, *prestation*, *soi-disant* (s'il ne s'agit pas d'une personne, comme dans « ce soi-disant problème ») sont parfois notés comme d'un emploi* « critiqué ». L'emploi de *chameau* (camélidé à deux bosses) pour désigner un *dromadaire* (camélidé à une bosse) est noté comme « abusif ». Dans la séquence « une viande pleine de nerfs », l'emploi du mot *nerf* est également noté comme « abusif », puisqu'il ne s'agit pas de nerfs mais de ligaments ou de membranes conjonctives. Lorsque des noms déposés* sont utilisés comme termes* génériques pour désigner des objets du même type mais d'une autre marque, l'emploi est également considéré comme abusif. Ex. : L'emploi de *cocotte-minute*, nom déposé*, est considéré comme abusif pour désigner tout autocuiseur, sans distinction de marque ; de même *pointe Bic* pour désigner toute marque de stylo-bille, ou encore *micheline* pour désigner tout type d'autorail. Outre le sens*, la construction peut également être abusive. Ex. : Les

médias donnent souvent une construction transitive au verbe* intransitif *débuter*, d'où des emplois abusifs comme dans « Le président a débuté la séance par un hommage à... ». De même, on entend souvent *associé avec* (anglicisme*) au lieu de *associé à*. L'usage aidant, certains sens et emplois d'abord considérés comme abusifs s'intègrent peu à peu dans la norme*. Ex. : Le sens dérivé* du nom *alibi*, qui est celui de « prétexte, excuse », et qui a d'abord été considéré comme abusif, est désormais répertorié comme sens « figuré »* intégré*. De même, *se rappeler de quelque chose*, au lieu de *se rappeler quelque chose* est entré dans l'usage, par analogie* à *se souvenir de*, et ne tardera pas à être admis, du fait que l'usage* nouveau prime sur la règle* ancienne et finit par la modifier.

VOIR AUSSI Absolument • Appellation erronée • Erreur • Nom déposé • Puriste

Académie française, n. propre* – Fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu avec l'agrément de Louis XIII, l'Académie française, qui compte quarante membres cooptés, a reçu pour mission de fixer la langue* française*, de lui donner des règles* à respecter, de veiller à ce qu'elle soit compréhensible pour tous les Français et de rédiger un dictionnaire*. La première édition de ce dictionnaire fut publiée en 1694. La neuvième édition est en cours de publication depuis 1992.

VOIR AUSSI Accent • Conseil supérieur de la langue française

Accent, n. m. – Le français* utilise quatre signes diacritiques* dits « accents » : l'accent aigu (ex. : *été*), l'accent grave (ex. : *mère*), l'accent circonflexe* (ex. : *hêtre*), le tréma, qui sauf le cas des emprunts, indique que la voyelle qui précède se prononce séparément (ex. : *Noël, naïf*). Leur valeur est soit phonétique (ex. : *délétaire* [deleɛtɛr]), soit étymologique* (ex. : anc. fr. *taster* > fr. mod. *tâter*, où le circonflexe représente le <s> de l'ancien français), soit distinctive (ex. : *Il mange du pain* il a dû abandonner ; *tacher*/tâcher.)

L'emprunt* d'un mot* à une langue* sans accent peut être doté d'accents en français. Ex. : Lat. *referendum* > fr. *référendum*. L'Académie française préconise la graphie *révolver* (emprunt à l'anglais *revolver*).

VOIR AUSSI Circonflexe • Diacritique • Orthographe

Accent tonique, n. m. – Une des syllabes d'un mot* est prononcée plus nettement, c'est-à-dire de façon plus claire, voire légèrement plus allongée, que les autres. On dit qu'elle porte l'**accent tonique**. En français standard*, la tendance est de le placer sur la dernière syllabe d'un mot (compte non tenu des syllabes terminales en consonne + <e> dit « muet »). Ex. : *chardonneret*, *bergerie*, mais *bergeronnette*. Toutefois, cet accent est surtout sensible sur le dernier mot d'une *séquence*. Ex. : On dit « Je vais prendre l'autobus » et non pas « Je vais prendre l'autobus », ni « Je vais prendre l'autobus ». Ceci vaut également pour les emprunts*. Ex. : *basket*, *jogging*, *rugby*, *tennis*, etc. sont accentués en anglais sur la première syllabe et en français sur la dernière ; *adagio*, *allegro*, *pizzicati*, *spaghetti*, sont accentués en italien sur l'avant-dernière syllabe et en français sur la dernière. Par ailleurs, il faut tenir compte non seulement des particularités régionales, mais aussi de l'accentuation affective (porteuse de connotation*) et de l'accentuation distinctive (notamment opposant des paronymes*). Ex. :

a) *Accentuation régionale*. En Franche-Comté, *vélo* est couramment accentué sur la première syllabe, avec un [e] légèrement allongé. En Afrique francophone, on observe une tendance à avancer l'accent vers le début du mot : « Les **Africains francophones**. »

b) *Accentuation affective* : « C'est pas **possible** ! »

c) *Accentuation distinctive* : « J'ai dit **adapter** et non **adopter** ».

Acceptable, adj. – Pour qu'un nouveau mot*, ou le nouveau sens* ou la nouvelle fonction d'un mot, soit acceptable*, il ne suffit pas que la nouveauté ainsi créée soit « bien formée* », c'est-à-dire conforme aux règles* et contraintes de la lexicogénèse* dans un état* de langue* donné, ni qu'elle

soit décodable*. À ces exigences de la lexicalité* s'ajoute l'obligation que cette nouveauté soit émise ou comprise sans difficulté excessive. Ainsi, un mot trop long, formé par exemple de trois préfixes*, d'une base* et de trois suffixes*, même s'il était bien formé et compréhensible à l'analyse, ne serait pas acceptable (sauf évidemment si l'utilisation en était faite dans un but volontairement humoristique*).
 Ex. : Le mot **pseudoantinéocolonialistement*, qui pourrait vouloir dire « d'une manière faussement opposée au néocolonialisme », serait bien formé et décodable à l'analyse, mais difficilement acceptable pour de nombreux usagers*.

VOIR AUSSI Contrainte

Acception, n. f. – On appelle **acception** tout sens* d'un mot* polysémique*. Ex. : Le mot *ligne* a cinq acceptions différentes dans *pêche à la ligne*, *aller à la ligne*, *les lignes de la main*, *une ligne aérienne*, *la ligne du parti*.

VOIR AUSSI Polysémie

Acronyme, n. m. (du grec par l'angl., lit. « mot formé d'éléments se trouvant à l'extrémité »), d'où **acronymie**, n. f. – Un **acronyme** est une variété de sigle* (qui est un mot* formé par les initiales ou les deux ou trois premières lettres des mots* d'un groupe). Il se distingue du sigle proprement dit par le fait qu'il est prononcé comme un mot, et non lettre* par lettre, ce qui implique qu'il respecte la contrainte* morphophonique, plus spécialement l'alternance des éléments vocaliques* V (voyelles) et des éléments consonantiques C, ou la présence d'au moins un élément vocalique, selon la norme* des mots français*. Ex. : *OTAN* (*Organisation du Traité de l'Atlantique Nord*) est formé sur le modèle VCV, très courant en français, comme *autant*, *ôter*, *été*, *hanter*, *ilot*, etc. et prononcé [ɔtā] ; *SIDA* (*Syndrome d'Immuno-Déficiência Acquisée*) est formé sur le modèle courant CVCV.

Certains acronymes peuvent être, au choix, prononcés lettre par lettre ou comme un mot. Ex. : *ONU* (*Organisation des Nations unies*). L'emprunt* d'acronymes à une langue* étrangère est également possible. Ex. : *UNESCO* (en anglais : *United Nations Educational Social & Cultural Organisation*).

Un suffixe* peut s'accoler à un acronyme comme à un sigle proprement dit. Ex. : *CGT* > *cégétiste* ; *ONU* > *onusien*.

VOIR AUSSI Contrainte

Actualiser, v., d'où **actualisation**, n. f. – On dit qu'un mot* est **actualisé** lorsqu'il apparaît dans un contexte* et/ou une situation* spécifique, au sein d'un énoncé*, c'est-à-dire dans un acte d'énonciation*. L'**actualisation** est le passage de la langue* au discours*. En ce qui concerne les mots polysémiques*, ou les glissements* d'emploi, l'actualisation est indispensable au bon décodage du sens*. Ex. : dans « Le chirurgien a réussi l'opération » et dans « Le commando a réussi l'opération », le mot *opération* est décodé correctement grâce au contexte.

Adjectif, n. m. – Élément d'une classe* de mots* qui fait partie du groupe nominal* et donne une précision sur le nom* auquel il se rapporte. On distingue entre les **adjectifs qualificatifs** (éléments lexicaux*) et les **adjectifs déterminatifs** (éléments grammaticaux). Voir ces mots et **statut**.

Adjectif composé, n. m. – La plupart des adjectifs* composés* (qualificatifs*) sont constitués de deux éléments lexicaux autonomes. Le nombre des divers types est inférieur au nombre des types de noms* composés. Ex. :

- Adjectif + Adjectif : *bleu pâle, rouge foncé, gris bleu, doux amer*.
- Adjectif + Nom* : *bleu ciel, vert bouteille, jaune citron*.
- Adverbe + Participe passé : *court vêtue, mal intentionné*,
- Adverbe + Participe présent : *bien-pensant, malvoyant*.
- Adjectif + de + Nom complément de cause : *rouge de colère, vert de peur*.
- Adj. + prép. + Nom : *riche à millions, invisible à l'œil nu, blanc comme un linge*.
- Nom + conjonction* + Nom : *poivre et sel*.
- Participe passé + de (des) + Nom complément d'agent : *piqué des vers*.

Des lexies* prépositionnelles* en fonction d'adjectif peuvent être considérées comme constituant un type particulier d'adjectifs composés. Ex. : (Berthe) *au grand pied*, (chevalier) *à la triste figure*.

Il existe également des adjectifs composés dits « néoclassiques » qui ne sont plus nécessairement perçus comme des composés. Ex. : *arboricole* (= habitant les arbres), *herbivore* (= mangeant de l'herbe), *coprophage* (= mangeant des excréments), qui, le plus souvent, correspondent implicitement à un type Participe présent + Nom complément d'objet.

VOIR AUSSI Locution adjectivale • Quasi-morphème

Adjectif déterminatif, n. m. – Élément d'un ensemble fermé (c'est-à-dire fini, non susceptible d'extension) précédant le nom* dans un groupe nominal* et appartenant à l'une des six catégories suivantes :

1. **Adjectif démonstratif**, qui sert à préciser le nom auquel il se rapporte en relation au contexte* spatio-temporel ou au fragment du discours* considéré : *cet* arbre, *ce* trimestre, *cette* idée.

2. **Adjectif possessif**, qui sert à préciser une relation d'appartenance : *mon* mari, *ta* femme, *ses* enfants, *nos* cousins.

3. **Adjectif interrogatif**, qui exprime une interrogation : de *quelle* année parlez-vous ?

4. **Adjectif exclamatif**, qui exprime une exclamation* : *quel* salaud !, *quelle* époque !

5. **Adjectif indéfini**, qui exprime une indétermination : *chaque* matin, *quelques* personnes.

6. **Adjectif numéral**, qui indique le nombre : les *deux* sexes (adjectif numéral **cardinal**), ou le rang : le *deuxième* sexe (adjectif numéral **ordinal**).

Les adjectifs déterminatifs concernent plus la grammaire que le lexique* proprement dit.

Adjectif qualificatif, n. m. – Élément lexical* d'un ensemble ouvert (c'est-à-dire non fini, susceptible d'extension) adjoint à un nom* dont il indique une qualité du référent* correspondant. En fonction d'épithète*, il peut se placer avant ou après le nom : *gros* cochon, viande *maigre*. En

fonction d'attribut*, il se place après la séquence Sujet + Verbe-copule (ou Verbe-copule + Sujet) : Ex. : « Je l'ai trouvé *bizarre*, est-il *malade* ? »

Le statut* de l'adjectif qualificatif est résumé dans le tableau de la p. 327.

VOIR AUSSI Adjectif déterminatif • Distribution • Statut

Adjectival, adj. – Un suffixe* est dit **adjectival** quand il permet de former des adjectifs*. Ex. : *-able* (*mangeable*), *-al* (*national*), *-eux* (*laineux*), *-ique* (*volcanique*), etc.

Adresse, n. f. – L'adresse, ou **mot-vedette**, est le mot* qui se trouve en tête d'un article* de dictionnaire* et sous lequel sont données les indications et la ou les définition(s)* le concernant. Ex. : Dans *Le Petit Larousse*, le nom composé *chef de gare* est relevé à l'adresse *chef* et non à l'adresse *gare* ; le surcomposé* *officier de police judiciaire* est relevé à l'adresse *officier*, et non à l'adresse *police* (où est relevé le composé *police judiciaire*), ni à l'adresse *judiciaire*, ce qui est, d'ailleurs, parfaitement cohérent. Pour les mots qui ont des formes* fléchies*, c'est l'une de ces formes, dite *forme canonique**, qui est choisie par convention pour constituer l'adresse. Ex. : Si, dans le dictionnaire grec français d'Anatole Bailly ou le dictionnaire latin français de Félix Gaffiot, l'adresse des verbes est la forme de la première personne du singulier du présent de l'indicatif (ex. : *φιλέω*, *amo* = j'aime), les lexicographes* français ont choisi la forme de l'infinitif (*aimer*).

VOIR AUSSI Entrée • Lemme • Renvoi • Sous-adresse

Adstrat, n. m. (par analogie* avec *substrat**, du lat. *stratum*, = « couche », lit. « couche apportée ») – Ensemble des éléments linguistiques* apportés à une langue* par une autre langue en usage* dans un pays voisin ou avec lequel existent des relations suivies. L'**adstrat** est donc un ensemble d'emprunts* à une langue donnée. Ex. : L'adstrat anglais en français compte plus de 3 600 mots : *football*, *jockey*, *paddock*, *stop*, *stress*, *week-end*, etc. Pour une liste complète voir Jean Tournier *Les Mots anglais du français*, Belin, Paris, 1998.

VOIR AUSSI Substrat • Superstrat